



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE : CELLULE COMMANDE PUBLIQUE

Affaire suivie par : Estelle GARY

N°D2022-177A-MP

OBJET : 22FCSLOCVEHICULES – MARCHÉ DE LOCATION LONGUE DURÉE DE VÉHICULES – CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29 AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant la flotte automobile vieillissante de Fumel Vallée du Lot, un marché a été lancé afin de louer des véhicules thermiques pour l'ensemble des services, sous la forme d'un accord-cadre alloti avec maximum (articles L. 2125-11°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la Commande Publique) qui donnera lieu à la conclusion de bons de commande. La consultation a été mise en ligne le 26 août 2022 avec parution sur la plateforme AWS, dans le Sud-Ouest et sur le site internet de la Collectivité ;

Considérant qu'au terme de cette consultation 4 offres ont été réceptionnées sur la plateforme, réparties comme suit :

Lot 1 – Location longue durée de véhicules thermiques neufs	2 offres
Lot 2 – Location de véhicules utilitaires thermiques neufs avec option d'achat	2 offres (supérieures à l'estimation de base)

Considérant l'analyse des offres réalisée par le Directeur des Services Techniques dans le respect des règles de la Commande Publique ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) – De retenir l'offre de la société JVM AUTOMOBILES de Boé (47), pour le Lot 1 « Location longue durée de véhicules thermiques neufs » pour l'ensemble des services de Fumel Vallée du Lot, avec un maximum de 25 000 € HT/an (30 000 € TTC/an) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20221006-D2022_177A_MP-AR
Reçu le 12/10/2022
Publié le 12/10/2022

2°) – De rejeter les deux offres du Lot 2 « Location de véhicules utilitaires thermiques neufs avec option d'achat » celles-ci se situant bien au-dessus de l'estimation de base, elles sont jugées inacceptables ;

3°) – Précise que la durée du marché est d'un an à compter de sa notification, reconductible 3 fois par période de 12 mois, soit un total de 48 mois ;

4°) – Précise que les crédits sont prévus au budget 2022.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel le 06 octobre 2022



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 12 octobre 2022

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 12 octobre 2022

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com